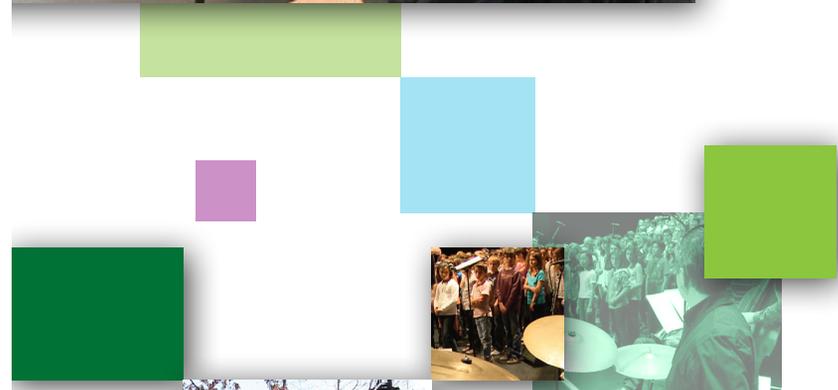
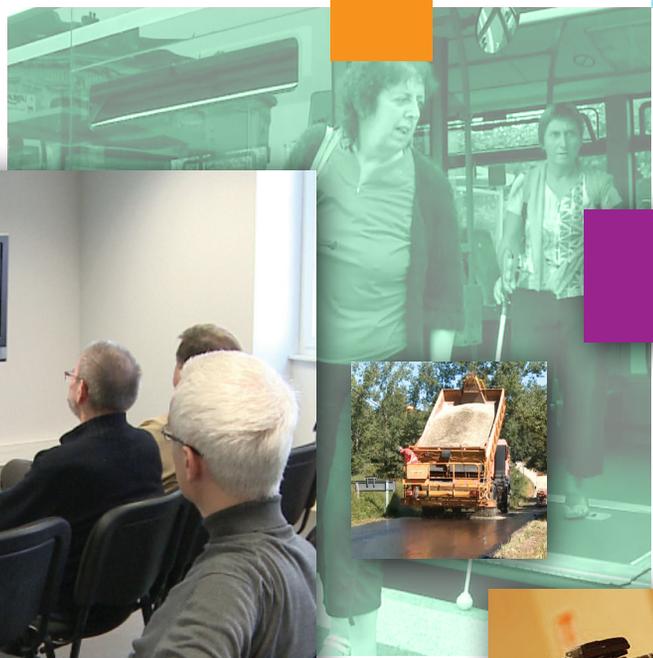
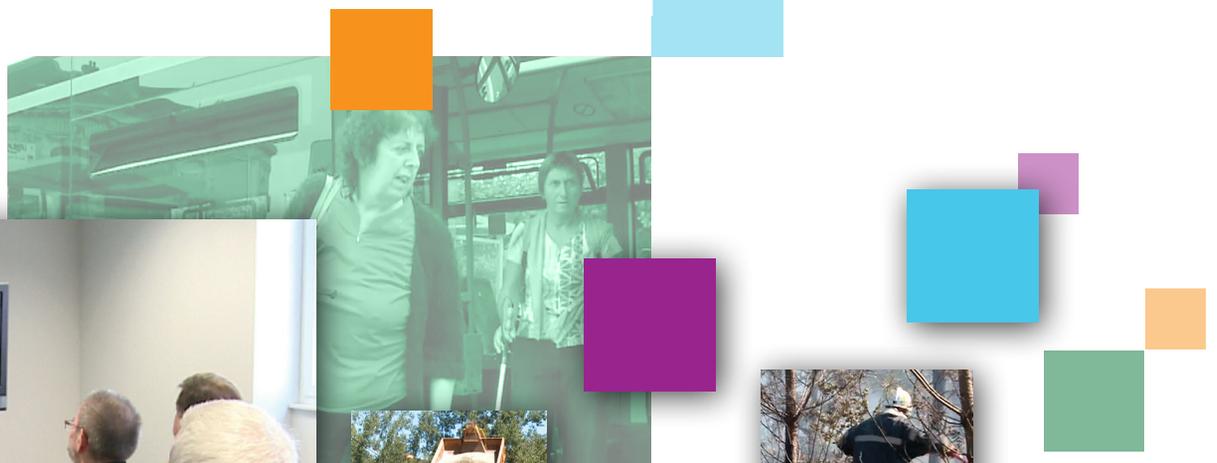




# La lettre d'information

# alpi



N° 4 - 2<sup>e</sup> semestre 2012



Syndicat Mixte  
Agence Landaise  
Pour l'Informatique

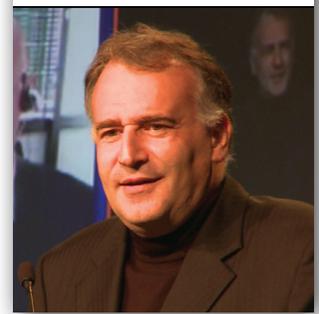


# ■ Edito



Au moment de boucler cette nouvelle édition de la lettre de l'ALPI, j'ai le plaisir de vous annoncer l'aboutissement d'un dossier important : Archiland. En effet depuis trois ans avec les Archives départementales et le Centre de Gestion, nous travaillons de concert à mettre en place une plateforme départementale d'archivage électronique. Le décret officiel du Service Interministériel des Archives de France en date du 17 Octobre 2012, homologue l'ALPI pour une durée de trois ans comme tiers archiveur. Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ce long et patient travail qui a permis à l'ALPI de devenir le premier agréé pour un système entièrement porté et géré par le service public, pour le service public. Ce dossier est l'occasion pour moi, au moment où l'on parle d'acte 3 de la décentralisation, de réaffirmer le rôle prépondérant de notre syndicat mixte, non seule-

ment pour la mutualisation mais aussi pour l'innovation locale qui est largement reconnue au-delà des limites départementales. En effet depuis près de 30 ans nous contribuons, grâce à la décentralisation, à développer l'informatique dans toutes les collectivités locales mais aussi dans nos rapports avec les services de l'Etat. Homologués pour le programme ACTES et ARCHILAND, en cours pour HELIOS, mais aussi avec notre plateforme de dématérialisation des marchés publics ou notre Environnement Numérique de Travail pour les écoles, nous continuons à participer, à notre niveau, à l'essor et à l'appropriation de l'administration électronique."



**Xavier Fortinon**  
1<sup>er</sup> vice-Président de l'ALPI

## SOMMAIRE



**ACTUALITÉ** ■ Archiland :  
un nouveau service opérationnel ■ P3

**DOSSIER** ■ 7<sup>es</sup> rencontres de LandesPublic :  
tout savoir sur l'Open Data ■ P4/5

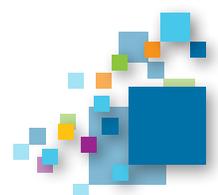
**A LA UNE** ■ Une nouvelle plateforme de vidéos mutualisée pour LandesPublic TV ■ P6

**BRÈVES** ■ P7

**AGENDA** ■ L'organisation de l'ALPI ■ P8

Directeur de la publication :  
**Henri Emmanuelli**

Rédacteur en chef : **Renaud Lagrave**  
Rédaction : **Karène Bassompierre, Elodie Pizet, Didier Robino**  
Images : **ALPI**  
Conception graphique : **Copytel**  
Impression : **Lacoste-Roque**



## ■ Archiland

Archiland  
solution d'archivage électronique

### > un nouveau service opérationnel

Depuis deux ans l'ALPI et le CDG40 (service d'archives itinérant) ont, à l'occasion de réunions d'information ou de sessions de sensibilisation à l'archivage, présenté ARCHILAND et son importance pour les collectivités et la préservation des documents publics.

Afin d'être vraiment opérationnel, le Service Interministériel des Archives de France (SIAF) a demandé à l'ALPI de présenter ARCHILAND pour un agrément de tiers-archivage, au même titre que les prestataires privés.

Après de longs mois de travail, une analyse du dossier et une visite sur site, le SIAF vient de donner le 1<sup>er</sup> agrément pour un système entièrement porté et géré par le service public, pour le service public en France.

Cet agrément permet donc un démarrage opérationnel début 2013.

Pour connaître les participations, [www.alpi40.fr](http://www.alpi40.fr), partie réservée, dans la rubrique Le Syndicat, cliquer sur participation

## Comment utiliser ARCHILAND ?

### ■ En Adhérent

- > Obligatoirement aux services proposés par l'ALPI
- > Facultativement aux services proposés par le CDG et son service d'archives. Si la collectivité choisit de ne pas adhérer à ce service, alors elle aura à gérer et contrôler ses archives.



■ En signant une convention avec chacun des services et tous autres documents nécessaires au bon fonctionnement (politique d'archivage, accords de versement, etc.)

■ En délibérant sur l'adhésion à ce nouveau service.

## LE RÔLE DE L'ALPI Tiers-archivageur / opérateur d'archivage

- Stockage numérique
- Maintenance technique du système
- Pérennité et intégrité technique
- Administration du système
- Reprise et continuité du service
- Sécurité et protection des données et du système
- Conformité du système

## LE RÔLE DU CDG et de son service d'archives

### Avant dépôt sur la plateforme

- Conseils
- Contrôle de conformité des documents
- Vérification du respect des normes d'identification préétablies

### Après dépôt sur la plateforme

- Vérification de la DUA
- Établissement des bordereaux d'éliminations
- Transmission aux Archives départementales
- Strict respect des instructions du Service Interministériel des Archives de France

### AIDE AU CHANGEMENT

Les équipes de l'ALPI et du CDG sont à vos côtés pour vous accompagner dans cette démarche. Des rencontres, des formations sur les outils auront lieu après adhésion.



Conseil : penser archivage dès la création des documents.

# ■ 7<sup>èmes</sup> rencontres de LandesPublic s

Suite aux 7<sup>èmes</sup> Rencontres de LandesPublic organisées le 11 octobre sur le thème de l'Open Data, voici quelques informations pour en savoir plus.



## Qu'est-ce que c'est ?

L'open data, ou l'ouverture des données, est le fait de mettre librement à disposition des citoyens, des entreprises, des chercheurs, des associations ou encore des acteurs publics des données publiques, pour qu'ils puissent les réutiliser.

Reportage LandesPublic TV sur l'Open data >



## Pour quoi faire ?

Ces données, qui peuvent être croisées avec celles d'autres sources, peuvent permettre de créer des applications, des logiciels ou des services, dans un cadre commercial ou non.

Elles peuvent ainsi contribuer au développement économique ou à l'amélioration de nombreux ser-

vices à la population et aux entreprises.

L'Open data permet également aux acteurs publics de gagner en efficacité, en mutualisant leurs propres bases de données, ce qui permet d'éviter à chaque administration de refaire le même travail.

## Quelles données partagées ?

Toutes celles produites par un acteur public (Etat, département, communes) mais aussi celles recueillies dans le cadre d'une mission de service public.

### Sont concernés :

- La description des territoires (cartes, cadastre)
- Les fonds documentaires (études, réglementation, statistiques, archives),
- Les données de la décision publique (projets, enquêtes, délibérations, subventions)
- La localisation et les horaires d'ouverture des services
- L'occupation des ressources et capacités (voirie, bâtiments, parkings)
- Les événements : culture, sport, citoyenneté
- Les informations touristiques et culturelles

### Ne sont pas concernés les données relevant :

- de la vie privée,
- de la sécurité nationale
- celles sur lesquelles des tiers détiennent des droits de propriété intellectuelle.

**Toutes les données doivent être mises à disposition, sans faire de distinction a priori. L'idée est de ne pas présupposer ce qui pourra servir aux développeurs ou ce que voudront savoir les citoyens.**

## Quel est le cadre réglementaire ?

Afin d'instaurer une relation de transparence entre les administrations et le public, la loi n°78-753 du 17 juillet 1978, dite loi CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs), impose aux administrations de mettre à la disposition des citoyens la plu-

part des documents qu'elles détiennent, qu'ils soient ou non produits par elles.

Cette loi a été modifiée en 2005. La directive européenne sur la « réutilisation des données publiques » de 2003 a alors été transcrite dans le droit français.

# 3 sur l'Open data

# DOSSIER

## Comment partager ?

En décembre 2011, l'Etat français a créé le portail **data.gouv.fr** qui permet à chaque acteur public de déposer ses jeux de données : **www.data.gouv.fr**

Pour être exploitables, ces données, doivent être structurées, donc lisibles automatiquement par des machines, et dans des formats ouverts (voir la rubrique suivante). Elles doivent être accompagnées de métadonnées (titre, date de mise à jour, source, mots clés, géo-référencement). Enfin, elles doivent être standardisées.

## Qu'est-ce qu'un format ouvert ?

Ce format garantit la maîtrise des données, leur pérennité, leur archivage et leur interopérabilité, dans le but de faciliter leur réutilisation.

Il se caractérise par des « spécifications techniques documentées, publiques, non payantes, sans brevet ou royalties ». Son usage ne doit pas nécessiter l'utilisation d'un logiciel ou d'un système d'exploitation particulier.

## D'où cela vient-il ?

L'émergence de la notion d'Open Government, thème défendu par Barack Obama lors de sa première campagne pour la présidence des Etats-Unis, a influencé les pays anglo-saxons.

Les Etats-Unis et la Grande Bretagne ont créé des portails de données publiques réutilisables (data.gov et data.gov.uk)

## Quelques exemples

Afin de connaître les meilleurs prix à la pompe en temps réel : <http://www.prix-carburants.gouv.fr/>

A Rennes, choisir son itinéraire pour les personnes à mobilité réduite, en localisant les escaliers droits, les arrêts de bus adaptés ou encore les places de stationnement réservées.

<http://www.handimap.org/index.html>

Certaines applications sont disponibles sur Smartphone, ce qui permet une plus grande efficacité grâce à la géolocalisation.

## Ce que font nos voisins

venus présenter leurs projets lors des Rencontres de LandesPublic

### CG 33 ■ Un portail mutualisé de données locales ouvertes

Nom : **OpenData locale / ressourceur Datalocale**  
Adresse : <http://datalocale.fr>

**Données hébergées** : du département de la Gironde, de la Région Aquitaine, du Comité régional de tourisme et celles ouvertes par les acteurs locaux AEC (Aquitaine Europe Communication) et Raudin-Université de Bordeaux.

#### Exemples d'informations libérées sur le portail :

- Liste des campings, résidences de tourisme et hôtels
- Horaires de transports en commun
- Liste des équipements sportifs
- Subventions aux associations

### Toulouse métropole ■ site de diffusion des données publiques de la Communauté urbaine de Toulouse et de ses communes membres

Nom : **Toulouse Métropole Data**  
Adresse : <http://data.grandtoulouse.fr>

**Données hébergées** : de la Communauté urbaine de Toulouse, des communes membres de Toulouse métropole, de partenaires (comme Tisséo par exemple).

#### Exemples d'informations libérées sur le portail :

- Données des transports en commun
- Orthophotoplans
- Résultats d'élections
- Réseau cyclable et vert
- Localisation des défibrillateurs
- Liste et adresses des panneaux d'expression...

## ■ Une nouvelle plateforme de vidéos mutualisée

**Afin de mieux mettre en valeur les vidéos réalisées depuis trois ans par LandesPublic TV, l'ALPI partage désormais une plateforme de diffusion avec la Web TV du Conseil Général, XLTV.**

Outre la mutualisation des moyens, cette plateforme permet une plus large diffusion des vidéos réalisées par ces médias du service public landais.

Construits sur la même architecture, [www.xlcv-landes.org](http://www.xlcv-landes.org) et [tv.landespublic.org](http://tv.landespublic.org) disposent d'une charte graphique et de catégories différentes, adaptées à leurs spécificités.

Les vidéos réalisées par LandesPublic TV sont regroupées en 4 catégories : Initiatives locales, Solidarité, Nouvelles technologies et Culture.

Une partie est réservée à XLTV. Dans la rubrique Focus se trouvent actuellement les vidéos réalisées par les animateurs des Ateliers Multiservices Informatiques

des communautés de communes du Pays de Roquefort et

de la Haute Landes dans le cadre de la Web TV du Pays des Landes de Gascogne. (Ces animateurs sont actuellement formés par la journaliste de l'ALPI).

Cette nouvelle plateforme se veut interactive. L'internaute peut en effet y commenter les vidéos ou les partager sur les différents réseaux sociaux, en un clic.

Contact : [karene.bassompierre@alpi40.fr](mailto:karene.bassompierre@alpi40.fr)



## Déjà plus de 70 vidéos réalisées, et plus de 50 000 visionnages

Lancée fin 2009 pour compléter le contenu de l'extranet départemental [www.landespublic.org](http://www.landespublic.org), cette Web TV fait la promotion auprès du grand public d'initiatives remarquables entreprises par ses adhérents comme par exemple le reportage sur l'action entreprise par le Conservatoire des Landes pour accueillir les enfants en situation de handicap. « Ces films offrent au Conservatoire une vitrine extérieure, explique son directeur, Alain Bonte. Ceux qui ne le connaissent pas y découvrent des aspects méconnus de notre travail. Ceux qui le soutiennent y voient une mise en valeur de leurs investissements. Enfin, pour ceux qui le fréquentent, les enfants et les enseignants, il s'agit d'une importante reconnaissance et d'une valorisation très forte de leur implication. »

LandesPublic TV a aussi pour vocation de servir d'exemple. Elle permet ainsi grâce à l'image, de démontrer l'intérêt de telle ou telle pratique ou de valoriser une initiative locale, avec des reportages comme l'opération de sensibilisation auprès de collégiens, entreprise par la commune de Rion-des-Landes, sur la préservation de ses lagunes ; celui sur la résidence Seniors construite à Aire-sur-l'Adour ou encore sur le drone utilisé par le SDIS des Landes pour rendre plus efficace sa lutte contre les incendies. « Il y a dix ans, le SDIS ne communiquait pas du tout, explique Fabrice Gaujacq, chargé de communication du SDIS. Il n'y avait même pas un dépliant. Grâce à l'ALPI, avec l'Extranet Départemental et désormais grâce aux vidéos, nous sommes entrés dans une communication active et moderne. Nous avons des projets uniques en France et à la pointe de l'innovation, comme le système de vidéosurveillance Prodalis ou le drone. Il nous faut donc pour en faire la promotion un outil moderne comme la vidéo. Cette modernisation de notre image est aussi importante pour nous, puisqu'elle contribue au re-

crutement des volontaires. »

Les reportages de LandesPublic TV peuvent également être diffusés lors de réunions ou d'Assemblées générales. De nombreuses vidéos sont ainsi réalisées en relation étroite avec l'Association des Maires des Landes, pour coller au plus près des préoccupations des élus, comme par exemple dans le reportage réalisé sur les Relais d'Assistants Maternelles, diffusé lors de la journée « Petite Enfance » organisée par l'AML, la CAF et le Conseil général. « Les élus ont la parole dans ces reportages. Or, ce sont les mieux placés pour convaincre les autres élus, explique Guy Gaujacq, directeur de l'AML. L'objectif n'est pas de leur apporter une information exhaustive comme pourrait le faire un dossier papier, mais d'attirer leur attention sur ce qui se fait ailleurs, et leur donner envie de le reproduire. Et contrairement au journal, ces informations restent, et sont accessibles sur internet à n'importe quel moment. »

Dans un souci d'accessibilité au plus grand nombre, plusieurs reportages ont été sous-titrés, comme « Le conservatoire des Landes s'implique dans l'accès à la culture pour tous » ou encore « Les jardins de Nonères : l'intégration sociale par le travail. »

### Refonte de LandesPublic

6 années après la création de l'extranet départemental [www.landespublic.org](http://www.landespublic.org), l'ALPI a entrepris une démarche de refonte du site. Il répondra mieux aux besoins des adhérents, notamment grâce à la prise en compte des remarques faites lors des réunions cantonales organisées à ce sujet en 2010, mais aussi aux attentes des collectivités non-landaises, des entreprises et des citoyens. Cette plateforme visera à mettre toujours mieux en valeur le service public.

## ■ + de 1400 portables pour les écoles

Depuis la rentrée scolaire de 2012, l'ALPI déploie des portables dans des écoles. Ces ordinateurs, après avoir été utilisés pendant trois ans par des collégiens de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> dans le cadre de l'opération « Un collégien un ordinateur portable » du Conseil général, ont été revendus à l'ALPI. Une fois remis à jour, ce matériel est proposé en location aux communes qui le souhaitent, exclusivement pour l'usage des écoles, au prix de 70 euros par an. Plus de soixante d'entre elles ont souhaité bénéficier de ce service. A la mi-novembre, 75% des quelque 1 400 portables ont été déployés. Outre l'installation et le paramétrage du WIFI pour ceux qui le souhaitent, l'ALPI gère la maintenance des appareils, où sont installés des logiciels, de préférence libres.

Contact : [patrice.lafourcade@alpi40.fr](mailto:patrice.lafourcade@alpi40.fr)

### Un nouvel ENT

L'ALPI a ouvert un marché public pour l'Environnement Numérique de Travail déjà déployé dans 317 écoles.

## ■ Mgdis, pour gérer rapidement et efficacement les subventions

L'ALPI met à disposition de ses adhérents un nouveau logiciel d'aide au suivi des aides versées, aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises et aux associations. Il permet d'instruire les dossiers, d'en faire un suivi administratif et financier et d'en faire des analyses. Il améliore à la fois le service rendu aux organismes financés,

le fonctionnement des services et le pilotage et l'information. Il est particulièrement adapté pour les communes de plus de 3500 habitants, les communautés de communes ou les établissements publics. Il est actuellement en production au Conseil général.

Contact :

[mickael.boudaud@alpi40.fr](mailto:mickael.boudaud@alpi40.fr)

### Les derniers sites mis en ligne par Webpublic40

La communauté de commune du Pays Morcenais, les communes de Pouillon, Bias, Messanges ou encore Arue ont confié la réalisation de leur site internet au service Webpublic40.

Ce service, qui réalise une vingtaine de sites par an, qu'il s'agisse de création ou de refonte (comme Aire-sur-l'Adour), mettra en ligne son 100<sup>ème</sup> site fin 2012. Parmi les nouveautés proposées figurent un module de télépaiement (pour la cantine par exemple), un module de lettre d'information, une syndication vers le site du Comité départemental du tourisme, un module de gestion des programmes du cinéma, un module de tchat, le lien vers le catalogue Orphée (Bibliothèques) et une interface plus simple pour les administrateurs (où ont été prises en compte les remarques des adhérents). Enfin, Webpublic40 développe désormais des versions adaptées aux mobiles. Ces fonctionnalités s'ajoutent à celles déjà existantes, comme la location de salles, le comarquage [servicepublic.fr](http://servicepublic.fr) ou encore l'intégration des marchés publics issus de la plateforme des marchés.

Contact : [denis.brevet@alpi40.fr](mailto:denis.brevet@alpi40.fr)

## ■ Modification pour les marchés publics

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2012, l'utilisation de la signature électronique pour les entreprises est considérablement simplifiée, les acheteurs publics devant accepter au minimum trois formats différents (XAdES, CAdES ou PAdES, conformément à la décision de la Commission européenne de février 2011).

Le but avoué de cette réforme est d'encourager davantage le recours aux procédures dématérialisées. Notons à ce sujet que l'arrêté dont il est question conseille en préambule la passation électronique pour les marchés d'un montant inférieur à 90.000 euros qui en sont normalement exemptés. Avec ce nouveau principe, les soumissionnaires pourront enfin employer la

signature de leur choix, « sous réserve de sa conformité aux normes du RGI (référentiel général d'interopérabilité) et au RGS (référentiel général de sécurité) ». Si c'est le cas, l'acheteur ne pourra les refuser. De plus, ce dernier ne devra pas imposer l'emploi d'un outil de signature propre à la plateforme. En effet, l'entreprise sera libre d'utiliser celui de son choix, à condition que ce dernier autorise la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Pour ce qui est des plateformes de marchés, elles devront se conformer à ce même RGS, et ceci au plus tard le 19 mai 2013... Précisons que jusqu'à cette date, les anciens certificats dits « PRIS V1 » seront encore pris en compte. Remarquons enfin que le pouvoir adjudicateur aura la possibilité d'imposer l'usage d'un parapheur électronique, notamment en cas de signatures multiples.

Pour aider ses adhérents dans ces nouvelles démarches, l'ALPI organise plusieurs fois par mois des formations sur les réponses électroniques.

Inscription sur le catalogue des formations.

Contact : [pascale.sere@alpi40.fr](mailto:pascale.sere@alpi40.fr)  
[guillaume.boulom@alpi40.fr](mailto:guillaume.boulom@alpi40.fr)

### Formation : le catalogue 2012 en ligne

Le catalogue pour les formations proposées par le pôle formation de l'ALPI est désormais disponible en ligne.

Partie réservée de l'ALPI, rubrique formation, catalogue.

Contact : [laurent.labadie@alpi40.fr](mailto:laurent.labadie@alpi40.fr)

### Convention de prestation

L'ALPI a fait appel au cabinet juridique INFHOTEP pour élaborer une convention type pour les services proposés par l'Alpi, afin de définir les conditions juridiques et techniques de la réalisation de tous les services de l'ALPI pour le compte de ses collectivités adhérentes. Y seront insérés les droits et obligations de chaque partie sur l'utilisation des services. Des annexes particulières seront ajoutées aux conventions portant sur les sauvegardes ou encore les conditions d'hébergement.

Contact : [pascale.sere@alpi40.fr](mailto:pascale.sere@alpi40.fr)

## ■ Formations pour la N4DS

Pour les adhérents utilisant pour leurs paies le logiciel AFI, le pôle assistance organise :

- les **15-16-17 et 22 janvier**, des formations collectives d'une journée pour la version web, à l'ALPI.  
Inscription sur le calendrier des formations.

Pour tout renseignement : [cyril.desgroisilles@alpi40.fr](mailto:cyril.desgroisilles@alpi40.fr)

## ■ Présentation d'Archiland

- **31 janvier**, au colloque e-mégalis/Ecoter, organisé à Rennes.

## ■ Réunions de présentation

**Présentation d'Archiland, du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) mutualisé et de la boîte mail sécurisée.**

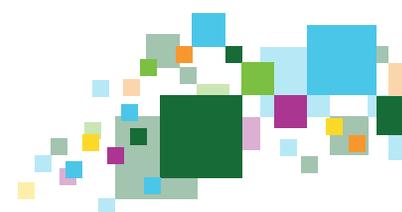
- **5 février** : le matin à Mugron, l'après-midi à Mont-de-Marsan.
- **7 février** : le matin à Saint-Vincent-de-Tyrosse, l'après-midi à Morcenx.

## ■ Réunion finance

Réunion des utilisateurs des logiciels finances sur le PSV2, le 12 février (le lieu sera précisé par courrier).

## ■ Rencontre Déclic (réseau d'échange d'information entre structures d'aide informatique départementales)

- **6 février & 4 avril**, en visioconférence entre Mont-de-Marsan, la Haute-Garonne, l'Ardèche et le Nord.



Organisation de l'**alpi**

## ■ Poursuite de la démarche qualité

Dans le cadre de la démarche qualité, entreprise il y a deux ans par l'ALPI, pour améliorer le service rendu, tous les agents de l'ALPI ont suivi une formation de deux jours. Elle a été complétée par la formalisation des différentes actions de l'ALPI, afin d'améliorer la qualité des prestations rendues.

## ■ Les agents

### Une retraite bien méritée

**Marcelle Dessa**, responsable du pôle administration de l'ALPI, fait valoir ses droits à la retraite. Durant les dix années qu'elle a consacré à l'ALPI, la structure a bien changé. En une décennie, elle est passée du statut d'association comptant 18 agents, à celui de syndicat mixte avec environ 35 agents. Marcelle Dessa a participé à la mise en chantier de la Maison des Communes où six structures publiques se sont installées en juillet 2007. Elle en était, depuis, la gestionnaire. Cécile Laffargue, ancienne DGS de Pontonx-sur-l'Adour, lui succède dans ses fonctions.

### Recrutements

**Pierre Lesgourgues** a été embauché dans le cadre d'un CAE, Contrat d'accompagnement dans l'emploi, au pôle assistance. Il est technicien de maintenance et système d'exploitation en atelier.

L'ALPI prépare également le recrutement de deux emplois d'avenir.

### Agence Landaise Pour l'Information

Maison des Communes - 175, place de la caserne Bosquet  
BP 30069 - 40002 Mont-de-Marsan Cedex  
Fax : 05 88 85 80 81

Accueil pôle assistance :  
05 58 85 81 00

Accueil pôle administratif / e-administration / formation :  
05 58 85 81 90